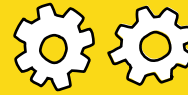




PRST



OCCITANIE

Tour



#5

PERPIGNAN

Le 18 octobre 2022, la CCI des Pyrénées-Orientales a accueilli la cinquième édition du « PRST Tour ».

ZOOM SUR...



Deux thématiques ont été abordées plus particulièrement lors de cet événement.

...MAIS POURQUOI UN PRST TOUR ?

Le Plan Régional Santé Travail Occitanie, adopté le 18 mai 2022, est un outil partenarial au service de la santé au travail pour améliorer la prévention des risques professionnels. Il prend en compte les spécificités régionales dont la cible est l'entreprise et particulièrement la petite et très petite entreprise.

Afin d'initier le dialogue avec les entreprises du territoire et pour mieux faire connaître leurs actions, les partenaires du PRST (DREETS, CARSAT, Aract, MSA, OP-PBTP, SPST, ARS, partenaires sociaux...) organisent un « PRST Tour ».

Le « PRST Tour » c'est 8 rencontres dans 8 lieux, au plus près des entreprises de notre territoire, dans les locaux des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) départementales.

En une matinée, les entreprises disposent d'un panorama assez large sur la prévention au travail, avec :

- une information sur les enjeux de leur territoire,
- une présentation du nouveau PRST : le diagnostic territorial ajusté et les 16 actions,
- un zoom sur quelques thématiques du PRST,
- des échanges avec les intervenants et les entreprises.



LA PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

Les TMS sont à l'origine de plus de 80% des maladies professionnelles reconnues ! Armelle Marlet (Ingénieure Conseil à la CARSAT LR- pilote du groupe de travail TMS) a expliqué pourquoi les acteurs de la prévention du PRST s'intéressaient à ce sujet.

À la fin de sa présentation interactive chaque participant a pu mieux appréhender la signification de cet acronyme, l'impact que les TMS pouvaient avoir sur l'entreprise. Enfin, elle a démontré qu'il existait des démarches prévention efficaces et éprouvées pour prévenir les troubles musculo squelettiques (exemple : TMS PRO proposé par la CARSAT) !

+ d'info : prst-occitanie.fr

UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ADDICTION EN MILIEU DU TRAVAIL

avec Jérôme RIFFÉ (Directeur Association Addiction France de l'Aude), Dr Christine COLONNA – (Médecin du travail /PST66), Christian MAMPOUYA (Ingénieur de prévention /DREETS Occitanie)

La relation entre le travail et les addictions a été prouvée par de nombreuses études et enquêtes. Encore faut-il savoir de quoi l'on parle ! Comment détecter une addiction ? Quelle approche individuelle mettre en place pour les salariés ? Quelle prise en charge pour les salariés-patients ? Comment mettre en place une démarche collective de prévention des addictions ?

Une intervention pluridisciplinaire des acteurs mobilisés du groupe de travail Addiction a permis d'apporter un éclairage et des réponses à ces questions.

+ d'info : prst-occitanie.fr

UNE QUESTION À...

...**Armelle Marlet**

(Ingénieure conseil- CARSAT LR)

Pourquoi la prévention des TMS est un enjeu pour certaines entreprises ?

La santé des employés joue un rôle majeur dans la performance globale de l'entreprise : des employés en bonne santé sont moins absents, plus épanouis et plus inventifs. Les employeurs ont donc intérêt à mettre en place des mesures destinées à prévenir les risques professionnels.

Parce qu'elles touchent en moyenne 2 salariés sur 10, la prévention des TMS est un enjeu humain, économique et social majeur pour les entreprises : coût humain important pour le collaborateur atteint d'un TMS, répercussions sur les performances de l'entreprise, son image, le climat social, augmentation, à terme, de l'absentéisme.

Investir dans une démarche de prévention des TMS impacte positivement la performance globale de l'entreprise à travers l'optimisation de l'efficacité individuelle et collective. De récentes études ont démontré que le retour sur investissement est en moyenne de 2,20€ pour chaque euro investi.

Au-delà des gains économiques, une démarche de prévention des TMS s'accompagne d'autres bénéfices : la recherche commune de solutions ergonomiques favorise le dialogue social, fidélise les compétences de l'entreprise et favorise le recrutement de nouvelles. L'ensemble des acteurs de la prévention sont associés pour vous accompagner dans la méthode, la formation, les outils de diagnostic et l'étude d'aides financières.

... **Dr Christine Colonna**

(Médecin du Travail – PST66)

Pourquoi traiter de la prévention des conduites addictives, sujet de santé publique, dans le cadre du plan régional santé travail ?

La prévention des conduites addictives est effectivement un sujet de santé publique, mais la limite entre vie privée et professionnelle n'est pas étanche. Souvent le SPST* intervient à la demande de l'employeur devant une situation individuelle d'un salarié présentant une addiction, et l'on est déjà dans la prévention tertiaire.

Le travail a un effet paradoxal : avoir un emploi peut être protecteur vis-à-vis des pratiques addictives mais certaines conditions de travail peuvent favoriser la consommation de substances psychoactives.

Aborder les conduites addictives en milieu professionnel dans le cadre du PRST c'est s'inscrire dans une démarche de prévention primaire et collective de ce risque.

Sur le terrain, les SPSTI* accompagnent les chefs d'entreprise dans la mise en place d'une politique de prévention avec pour objectif de sensibiliser en amont et de libérer la parole. Cela passe par le repérage du risque addictif à la fois au niveau de l'employeur et du salarié, C'est le regard croisé qui amènera à la dédramatisation de ce risque au niveau collectif et à la mise en place d'actions : création d'un groupe de pilotage en interne, formation des acteurs de l'entreprise, anticipation des situations à risques, promotion des outils existants (dispositif ESPER, Addict'Aides, APPTIV, INRS).

Vous avez eu la parole !

Lors de cette édition du PRST Tour nous avons appris que :

Sur les TMS : Les coûts indirects des TMS sont trois à cinq fois supérieurs aux coûts directs ! Le mal de dos situé au niveau des lombaires, autrement appelé « lombalgie » est un TMS particulièrement invalidant. Un arrêt de travail pour lombalgie dure en moyenne 2 mois. Pour traiter les TMS il s'agit de mettre en place

une démarche globale qui doit prendre en compte notamment les facteurs biomécaniques (exemple : port de charges lourde), les facteurs organisationnels et psychosociaux (exemple : la pression temporelle), les facteurs d'ambiance (par exemple le bruit).

Sur l'addiction : l'addiction résulte souvent d'une situation de souffrance intérieure. Certaines situations de travail favorisent la prise de substances psychoactives. L'employeur peut agir en prévention en lien avec son service de santé au travail.

*SPSTI : Service de prévention et de santé au travail interentreprises

Chiffres clés, santé au travail des femmes, CSE, documents en téléchargement... Retrouvez toutes les thématiques sur :

prst-occitanie.fr



**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

Occitanie